

AA147

BASES

3 jours 21 heures

1 740 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Appliquer le TRE : pertes d'exploitation

Méthodologie de tarification

COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser l'activité de l'entreprise et les risques auxquels elle est exposée pour lui proposer une solution d'assurance adaptée à ses besoins et à ses contraintes économiques.
- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables en cas de sinistre perte d'exploitation, incendie et dommage entreprise.
- Gérer les sinistres RC perte d'exploitation et dommages des entreprises quelles que soit leurs tailles ou leurs activités.

PROGRAMME

REMARQUE IMPORTANTE : pour suivre efficacement cette formation, les participants doivent être munis du TRE tome 2

A. COMPRENDRE LES LIMITES DE L'ASSURANCE DIRECTE

1. Identifier les besoins de l'assuré suite à un sinistre
2. Comprendre le but de l'assurance pertes d'exploitation

B. METTRE AU POINT UN CONTRAT PERTES D'EXPLOITATION

1. Analyser les risques
2. Fixer la période d'indemnisation
3. Déterminer la marge brute à assurer
4. Identifier les événements assurables
5. Définir les garanties complémentaires
6. Distinguer les modalités particulières

C. TARIFER LA GARANTIE PERTES D'EXPLOITATION

1. Déterminer le coefficient d'interruption
2. Déterminer le coefficient pertes d'exploitation
3. Distinguer les entreprises dont les activités sont organisées en parallèle ou en série
4. Tarifier les extensions de garanties
5. Apprécier les incidences des modalités particulières d'assurance sur la tarification

D. RÈGLEMENT D'UN SINISTRE « PERTES D'EXPLOITATION »

1. Différentes phases du règlement d'un sinistre
2. Calcul de l'indemnité
3. Cas particuliers

PUBLIC

- Gestionnaires de contrats risques d'entreprises
- Chargés d'indemnisation risques d'entreprises
- Managers technico-commerciaux
- Chargés de clientèle
- Agents généraux
- Courtiers

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. AA145 - AA146

POINTS FORTS

Cas pratiques d'identification des conséquences du sinistre sur l'entreprise.

Rôle de la garantie pertes d'exploitation.

Identification des critères d'analyse des PE.

Exercices de calcul de la marge brute et de détermination de la période d'indemnisation.

Réalisation d'exercices pratiques afin de s'initier à une méthodologie de tarification de la PE.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIER(S) VISÉ(S)

03A - Vente itinérante, 03D - Vente et gestion des contrats en bureau ou point de vente, 05A - Souscription des risques non standard

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.